



## Laboratoire régional d'analyses des eaux

Agréments du Ministère de la Santé et du Ministère de l'Environnement\*.

Accréditation COFRAC 1-1142 - Programmes 100-1 et 100-2\*.

(\* Agréments et portée d'accréditation communiqués sur demande).

géré par as.po.san (association régie par la loi de 1901) - siret 779 626 274 00020 ape 731Z

Perrine Chevallier, docteur en pharmacie, directeur

60, allée Saint-Exupéry • ZIRST  
38330 Montbonnot-Saint-Martin  
Tél. 04 76 90 43 48 • Fax 04 76 90 34 14

**N° Echantillon : 72624**

Monsieur BIJU DUVAL (DDAF)

SERVICE DES EAUX ET DU PATRIMOINE NATUREL

42 avenue Marcellin Berthelot

BP 31 X

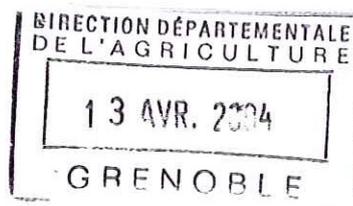
38040 GRENOBLE CEDEX

Code Client : 699A

### RAPPORT D'ANALYSE N° 72624

Page 1 / 2

Analyse : TYPE B2A  
V/REF :  
Pour le compte de : CONSEIL GENERAL DE L'ISERE DTAE  
Commune : ENGINS



Lieu de prélèvement : Captage des Merciers, source 1 (haute) 5  
Point de prélèvement : Arrivée dans regard intermédiaire  
Origine de l'eau : Source captée

Mode de traitement :  
Prélèvement effectué le : 18/03/2004 à 10:30  
Par : Monsieur BIJU DUVAL (DDAF)

Importance des pluies dans les 10 jours précédents : Faibles  
Température atmosphérique du lieu de prélèvement : 20.0 °C  
Température de l'eau : 6.3 °C  
Échantillon réceptionné le : 18/03/2004

Observations :

Copie envoyée à :  
CONSEIL GENERAL DE L'ISERE DTAE - 38022 GRENOBLE CEDEX 01



# Laboratoire régional d'analyses des eaux

Agréments du Ministère de la Santé et du Ministère de l'Environnement\*.

Accréditation COFRAC 1-1142 - Programmes 100-1 et 100-2\*.

(\* Agréments et portée d'accréditation communiqués sur demande).

géré par as.po.san (association régie par la loi de 1901) - siret 779 626 274 00020 ape 731Z

Perrine Chevallier, docteur en pharmacie, directeur

60, allée Saint-Exupéry • ZIRST  
38330 Montbonnot-Saint-Martin  
Tél. 04 76 90 43 48 • Fax 04 76 90 34 14

## RAPPORT D'ANALYSE N° 72624

Page 2 / 2

### ANALYSE BACTERIOLOGIQUE SOMMAIRE (B2)

Cofrac	Libellé	Méthode	Résultat	LQ
O	Bactéries aérobies revivifiables à 22°C (UFC/ml)	NF EN ISO 6222	160	
O	Bactéries aérobies revivifiables à 37°C (UFC/ml)	NF EN ISO 6222	4	
O	Nombre de coliformes totaux (UFC/100ml)	NF EN ISO 9308-1	0	
O	Nombre d'Escherichia coli (UFC/100ml)	NF ISO 9308-1	0	0
O	Nombre d'enterocoques (UFC/100ml)	NF EN ISO 7899-2	0	0

#### LIMITES DE QUALITE :

(Interprétation par rapport aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Annexes 13-1 et 13-3 du code de la santé publique)

Aucun dépassement par rapport aux limites de qualité n'est à signaler pour les paramètres analysés.

#### REFERENCES DE QUALITE:

(Interprétation par rapport aux références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Annexes 13-1 et 13-3 du code de la santé publique)

Aucun dépassement par rapport aux références de qualité n'est à signaler pour les paramètres analysés.

#### DIVERS:

Le nombre de bactéries à 22°C est élevé (>100).

COFRAC : L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, paramètres identifiés par le symbole O. Les interprétations et conclusions ne sont pas couvertes par l'accréditation.

Sauf mention particulière les analyses sont toutes réalisées dans les délais préconisés dans les normes analytiques.

Toutes données complémentaires concernant les résultats peuvent être communiquées à la suite d'une demande écrite.

L.Q.: Limite de qualité exprimée dans l'unité du paramètre (annexes 13-1 et 13-3 du code de la santé publique).

UFC : Unité formant colonie.

Date d'édition : 08/04/2004

V. AMMANNATI  
Ingénieur Qualité

P. CHEVALLIER  
Directeur



## Laboratoire régional d'analyses des eaux

Agréments du Ministère de la Santé et du Ministère de l'Environnement\*.

Accréditation COFRAC 1-1142 - Programmes 100-1 et 100-2\*.

(\* Agréments et portée d'accréditation communiqués sur demande).

géré par as.po.san (association régie par la loi de 1901) - siret 779 626 274 00020 ape 731Z

Perrine Chevallier, docteur en pharmacie, directeur

60, allée Saint-Exupéry • ZIRST  
38330 Montbonnot-Saint-Martin  
Tél. 04 76 90 43 48 • Fax 04 76 90 34 14

N° Echantillon : 72625

Monsieur BIJU DUVAL (DDAF)

SERVICE DES EAUX ET DU PATRIMOINE NATUREL  
42 avenue Marcellin Berthelot  
BP 31 X  
38040 GRENOBLE CEDEX

Code Client : 699A

### RAPPORT D'ANALYSE N° 72625

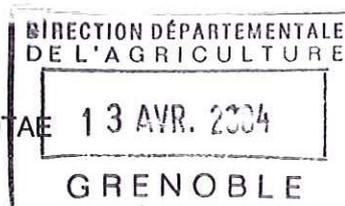
Page 1 / 2

Analyse : TYPE B2A

V/REF :

Pour le compte de : CONSEIL GENERAL DE L'ISERE DTAE

Commune : ENGINS



Lieu de prélèvement : Captage des Merciers, source 2 4

Point de prélèvement : Au regard

Origine de l'eau : Source captée

Mode de traitement :

Prélèvement effectué le : 18/03/2004 à 10:30

Par : Monsieur BIJU DUVAL (DDAF)

Importance des pluies dans les 10 jours précédents : Faibles

Température atmosphérique du lieu de prélèvement : 20.0 °C

Température de l'eau : 5.7 °C

Échantillon réceptionné le : 18/03/2004

Observations :

Copie envoyée à :  
CONSEIL GENERAL DE L'ISERE DTAE - 38022 GRENOBLE CEDEX 01



# Laboratoire régional d'analyses des eaux

Agréments du Ministère de la Santé et du Ministère de l'Environnement\*.

Accréditation COFRAC 1-1142 - Programmes 100-1 et 100-2\*.

(\* Agréments et portée d'accréditation communiqués sur demande).

géré par as.po.san (association régie par la loi de 1901) - siret 779 626 274 00020 ape 731Z

Perrine Chevallier, docteur en pharmacie, directeur

60, allée Saint-Exupéry • ZIRST  
38330 Montbonnot-Saint-Martin  
Tél. 04 76 90 43 48 • Fax 04 76 90 34 14

## RAPPORT D'ANALYSE N° 72625

Page 2 / 2

### ANALYSE BACTERIOLOGIQUE SOMMAIRE (B2)

Cofrac	Libellé	Méthode	Résultat	LQ
O	Bactéries aérobies revivifiables à 22°C (UFC/ml)	NF EN ISO 6222	84	
O	Bactéries aérobies revivifiables à 37°C (UFC/ml)	NF EN ISO 6222	9	
O	Nombre de coliformes totaux (UFC/100ml)	NF EN ISO 9308-1	0	
O	Nombre d'Escherichia coli (UFC/100ml)	NF ISO 9308-1	0	0
O	Nombre d'enterocoques (UFC/100ml)	NF EN ISO 7899-2	0	0

#### LIMITES DE QUALITE :

(Interprétation par rapport aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Annexes 13-1 et 13-3 du code de la santé publique)

Aucun dépassement par rapport aux limites de qualité n'est à signaler pour les paramètres analysés.

#### REFERENCES DE QUALITE:

(Interprétation par rapport aux références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Annexes 13-1 et 13-3 du code de la santé publique)

Aucun dépassement par rapport aux références de qualité n'est à signaler pour les paramètres analysés.

COFRAC : L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, paramètres identifiés par le symbole O. Les interprétations et conclusions ne sont pas couvertes par l'accréditation.

Sauf mention particulière les analyses sont toutes réalisées dans les délais préconisés dans les normes analytiques.

Toutes données complémentaires concernant les résultats peuvent être communiquées à la suite d'une demande écrite.

L.Q.: Limite de qualité exprimée dans l'unité du paramètre (annexes 13-1 et 13-3 du code de la santé publique).

UFC : Unité formant colonie.

Date d'édition : 08/04/2004

V. AMMANNATI  
Ingénieur Qualité

P. CHEVALLIER  
Directeur